

ESPACE TERRE DE SIAGNE

Tarifs location des salles (délibération du conseil municipal N°2024-019 du 29 février 2024)

SALLE POLYVALENTE "CHENE" et espaces du rez-de-chaussée

Durée Public	CAUTION	ASSOCIATIONS UNIQUEMENT			SEMAINE du lundi au vendredi ⁽³⁾			WEEK-END			ESPACES ANNEXES LOUES SEULS pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque du mardi au samedi uniquement				PRESTATIONS ANNEXES ⁽⁴⁾					
		Assemblée générale annuelle ET 1 manifestation annuelle	Animations et activités à l'année	Manifestation avec entrée payante autre que caritative (dans le but de récolter des fonds pour une cause)	1/2 journée 8h-13h ou 13h-18h	Journée 8h-24h	Soirée 18h-24h	Samedi Journée 9h-24h	Dimanche Journée 9h-24h	Week-end ⁽¹⁾ du samedi 9h au dimanche 24h	HALL D'EXPOSITION <i>Inclus avec la location de la salle chêne</i>	Espace Convivialité <i>Inclus avec la location du hall ou de la salle chêne ; non loué seul</i>	Office <i>Sur demande avec la location du hall, de l'espace convivialité ou de la salle Chêne</i>	Salle de réunion (loge) <i>Inclus avec la location de la salle chêne ; louée seule sous conditions ⁽⁵⁾ ponctuellement et uniquement si la salle chêne est non occupée</i>	Présence d'un SIAP (tarif horaire)	Avec Gradins	Mise en place technique ⁽⁵⁾ (forfait)	Frais de personnel obligatoires hors horaires d'ouverture habituels ⁽⁵⁾	Frais de nettoyage selon état des lieux de sortie (tarif horaire)	Régisseur son lumières (forfait)
Privé résident sur commune	2000 +500 si cuisine	/	/	/	400	600	600	1000	1000	1500	journée : 50 semaine : 150	non loué seul	400	demi-journée ou soirée : 50 journée : 90	frais réels	400	100	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Privé extérieur	2000 +500 si cuisine	/	/	/	800	1200	700	2000	2000	2500	journée : 50 semaine : 150	non loué seul	500	demi-journée ou soirée : 60 journée : 110	frais réels	500	125	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Entreprise résident sur commune	2000 +500 si cuisine	/	/	/	450	700	500	1100	1200	2000	journée : 50 semaine : 150	non loué seul	500	demi-journée ou soirée : 50 journée : 90	frais réels	500	100	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Entreprise extérieure	2000 +500 si cuisine	/	/	/	950	1400	1000	2200	2200	3000	journée : 50 semaine : 150	non loué seul	500	demi-journée ou soirée : 60 journée : 110	frais réels	750	125	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Spectacle intégré dans le programme culturel de la commune en co-organisation (établissement public ou privé)	NON ⁽²⁾	/	/	/	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	inclus	non loué seul	gratuit	non louée seule	gratuit	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Spectacle privé non intégré dans le programme culturel de la commune (troupe théâtre, danse, musique...)	2000 + si 500 cuisine	/	/	/	850	1200	600	1500	1500	2500	inclus	non loué seul	500	non louée seule	frais réels	750	125	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Association SCZ ⁽¹⁾ sous convention d'objectif	NON ⁽²⁾	gratuit	gratuit	payante	200	300	200	500	500	800	gratuit	non loué seul	gratuit	gratuit	frais réels	gratuit	matériel mis à leur disposition	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Association SCZ ⁽¹⁾ sous convention d'occupation simple (annuelle ou ponctuelle)	NON ⁽²⁾	gratuit	gratuit	payante	260	400	350	600	600	1000	gratuit	non loué seul	gratuit	gratuit	frais réels	gratuit	matériel mis à leur disposition	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Association extérieure	2000 + 500 si cuisine	payante	/	payante	840	1200	700	1200	1200	2000	journée : 50 semaine : 150	non loué seul	500	non louée seule	frais réels	300	matériel mis à leur disposition	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Ecole St Cézaire et association parents d'élèves (kermesse, spectacles, loto, animations diverses)	NON ⁽²⁾	/	/	/	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	non loué seul	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	matériel mis à leur disposition	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Conservatoire de musique départemental	NON ⁽²⁾	/	/	/	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	non loué seul	gratuit	gratuit	frais réels	gratuit	gratuit	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400
Autres services publics (CAPG, PNR...) ou associations à but non lucratif (don du sang...)	NON ⁽²⁾	/	/	/	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	non loué seul	gratuit	gratuit	frais réels	gratuit	gratuit	15 €/l'heure	25 €/l'heure	400

(1) les associations syndicales de copropriété ne sont pas concernées

(2) Remboursement des dégâts aux frais réels prévu dans la convention de mise à disposition

(3) Mariage ou autres événements festifs risquant de se terminer tard dans la nuit du samedi au dimanche et nécessitant du temps de démontage/rangement/nettoyage, il pourra être exigé une location le week-end entier uniquement

(4) Prestations annexes : rémunèrent le temps de travail d'agents communaux ou de vacataires

(5) Sous conditions particulières au cas par cas